



2022-100

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-deux le 28 novembre à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.  
Date de la convocation : 22/11/2022  
Présents : Franck PAILLON, Laëtitia PRADINES, Danièle VALLERY,  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,  
Roland SEUX, Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Sébastien GAGNE,  
Thierry SOLEILHAC, Anne-Marie TORE, Bernadette PELISSIER,  
Excusés :  
Michel BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD  
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE  
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON  
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON  
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

**OBJET : BUDGET CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES – REMBOURSEMENT FRAIS DE PERSONNEL**

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place des centrales photovoltaïques a généré l'intervention du personnel administratif (élaboration et suivi du budget, mandatement, facturation...) et du personnel du service technique (maintenance de premier niveau, suivi de la production, nettoyage des locaux...).

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil Municipal l'état chiffré, ci-joint, de ces différentes prestations, et propose leur remboursement par le budget « centrales photovoltaïques » au profit du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le montant de **3 680 €** pour le coût des travaux administratifs ;
- APPROUVE le montant de **2 900 €** pour le coût des travaux effectués par le service technique ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer le versement de ces sommes au profit du budget communal, pour un total de **6 580 €**

Le Maire  
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 28/11/2022  
Pour extrait certifié conforme



2022-100

**MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL POUR CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES****ANNEE 2022****SECRETARIAT (budget, TVA, suivi factures) : 3 680 €**Directrice Générale des Services : ALEXANDER Agnès – taux horaire : 38 €30 semaines x 3 heures x 38 € = **3 420 €**Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : SUCHAIL Marie-Pierre – taux horaire : 26 €5 semaines x 2 heures x 26 € = **260 €****MAINTENANCE - ENTRETIEN – NETTOYAGE LOCAUX TECHNIQUES : 2 900 €**Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe : HOSTIN Gilbert – taux horaire : 25 €30 semaines x 2 heures x 25 € = **1 500 €**Agent de maîtrise : MALFREYT Jean-Adrien – taux horaire : 25 €28 semaines x 2 heures x 25 € = **1 400 €**Le Maire,  
Franck PAILLON